

Ce procès, intenté par l'Administration Pénitentiaire pour une supposée « diffamation » fut « **le théâtre d'une farce tragi-comique** » comme l'écrit Bastien BONNEFOUS dans FRAN-CE-SOIR. **Petit récit d'une dérobade.**

- fin mars-début avril 2009 : je lance mon offensive judiciaire avec le “soutien” de deux journalistes qui ont bien voulu prendre la peine de s'intéresser à cette question un peu aride. Puis les relais : RADIO-LIBER-TAIRE, blogs et diffusion intégrale de la procédure sur le site de BAN PUBLIC

- Claude d'HARCOURT m'adresse une lettre saugrenue en réponse à mon Recours Administratif Préalable le **6 mai** (tous les documents cités se trouvent ci-dessus, sur le présent site).

- je pense que c'est à ce moment-là que la décision de me poursuivre (avec BAN PUBLIC, association de bénévoles, aux ressources très modestes) pour me “casser”. Le texte de citation rédigé par l'A.P. rue du Re-nard et déposé par une avocate postulante, à MELUN. C'est leur style, évoquant « *(mon) animosité envers l'Institution* ». Je le connais par cœur. Jamais une Chef de Section Comptable ne se serait lancée seule dans une telle aventure, d'autant qu'elle bénéficie de l'aide de son administration (défense). Sachant que ladite ad-ministration est très « militarisée », il n'est pas concevable un seul instant qu'elle ait décidé, toute seule, dans son coin, d'engager des poursuites. Très habilement, la Direction de FRESNES et celle de MELUN - égale-ment visées dans ma plainte du chef d' « extorsion de fonds » - se sont bien gardées, elles, de me poursuivre, instrumentalisant « un brave petit soldat ».

- d'où l'assignation en date du **3 juillet 2009**. Mais c'est sans doute à ce moment-là, aussi, que naît l'idée de renverser la vapeur, dans la mesure où la « mayonnaise » prend (autres articles de presse, reprises sur les blogs, etc....). Comment faire pour ne pas se ridiculiser ?

- **à l'audience du 4 septembre 2009** (consignation), la Présidente nous indique qu'elle réservera 4 heures le **jeudi 26 novembre** et fixe un délai au **10 octobre** à la Chef de Section Comptable pour consigner.

- à mon avis, à ce moment-là, l'A.P. a déjà décidé de ne pas m'offrir une « tribune ». Au lieu d'être “cassé”, j'ai, en effet, obtenu la parution d'article de fond sur le racket des télés dans « LA CROIX » le **mercredi 29 juillet** et me suis trouvé plusieurs fois invité en télé et en radio fin août à la suite d'un article publié dans « LE MONDE » sur le film sur « UN PROPHÈTE » (mercredi 26 août 2009 (article disponible au format PDF, au point 12 de ma présentation).

- impossible, pour eux, de se désister ... D'où le « coup » de la consignation tardive, qui permet de sauver la face... Et d'éviter le débat au fond que je veux, moi, instaurer, n'ayant jamais diffamé quiconque. Mais hurlé la vérité, avec d'autres, au nom de toutes les personnes détenues, impuissantes derrière leurs murs : l'argent en prison. Mes lettres recommandées du mois d'août sont extrêmement claires sur mes intentions... Combien cela coûte-t-il de vivre et survivre en prison ? Pourquoi des « cantines » à des prix aussi exorbitants ? Pourquoi des tarifs de location de télés aussi prohibitifs, alors qu'il si simple d'acheter son téléviseur 150 euros une fois pour toutes ? Où passe l'argent des télés ? etc.

Je ne suis pas le seul à dénoncer ce scandale. D'éminents rapports l'ont fait avant moi depuis 10 ans (voir documents sur ce site). Et Gabriel MOUESCA, ancien Président de l'O.I.P., m'avait fait l'honneur de venir témoigner - au nom d'EMMAÛS FRANCE - sur « *la pauvreté en prison* ».

Personne ne peut croire une seconde que la Chef de Section Comptable - qui gère absolument tout ce qui est comptable dans un Établissement aussi important que le C.D. de MELUN - ait pu « oublier » de consi-gner !!!

- après, il ne reste plus qu'à jouer la farce, laquelle donne lieu à la tragicomédie du jeudi 26 novembre...

À l'audience, la Procureure et la Présidente ont clairement dit qu'elles savaient, **fin octobre**, que l'action

était irrecevable. Et qu'elle avaient « rempli » l'audience du jeudi 26 novembre d'autres affaires pour ne pas « perdre » une après-midi d'audience ! La Procureure a même précisé que le Parquet n'avait jamais soutenu ce dossier ! Quel aveu ! Évidemment, puisque les magistrats sont censés contrôler l'action de l'A.P. et ne le font quasiment jamais... hormis la visite touristique annuelle de la « Commission de Surveillance »...

Le plus insultant, c'est que tous se sont bien gardés de « prévenir » mon avocate et l'avocat de BAN PUBLIC. J'ai donc, pendant 6 semaines, préparé le procès nuit et jour, en dépensant le peu d'argent dont je dispose (téléphone, copies, télécopies, certaines d'heures d'accès à Internet dans CyberCafé pour expédier et recevoir des mails, car mon immeuble actuel n'est pas connecté, etc...) Jusqu'au lundi 23 novembre, où « on » glisse dans l'oreille d'une journaliste locale que le procès pourrait ne pas avoir lieu. Celle-ci me téléphone **le mardi matin 24 novembre**. Je tombe des nues. Car jamais une seconde mes avocates ni moi-même n'aurions pu imaginer un tel « coup fourré » et, donc, juger utile aller vérifier au dossier si la dame avait bien consigné. C'est tellement « hénaurme » ! J'alerte immédiatement mon avocate de MELUN. Qui va vérifier... La suite est connue...

Une procédure purement et simplement irrecevable. Beaucoup d'argent dépensé pour rien de tous les côtés en frais de défense. Beaucoup de temps, beaucoup d'énergie. Mais je ne le regrette pas dans la mesure où cette péripétie aura permis de sensibiliser encore un peu plus le grand public à ces questions dramatiques, par l'intermédiaire d'une Presse attentive et ouverte à ces questions.

Je n'ai bien entendu - il faut le souligner - aucune animosité personnelle contre la Chef de Section Comptable, que je voyais pour la première fois de ma vie. Elle n'est, à l'évidence, qu'un rouage de l'énorme machine à broyer les femmes et les hommes déten(u)es. Sans doute expliquera-t-elle - dans l'information judiciaire qui va être ouverte - « qui ? » lui a demandé d'exécuter des ordres manifestement illégaux ?

En effet, je ne change pas d'un iota mon Recours en Excès de Pouvoir, régulièrement déposé depuis le 10 septembre au T.A. de MELUN et soutenant que l'article D 444 du CPP s'applique à tous les détenus, y compris ceux des Maisons d'Arrêt. Et - maintenant que le Parquet de MELUN et celui de PARIS m'ont notifié officiellement le classement, sans surprise, de mes deux plaintes préalables, je vais pouvoir régulariser deux dépôts de plainte avec C.P.C. entre les mains des Doyens des Juges d'instruction. Tant qu'ils existent encore !

Je ne veux cependant pas attendre l'issue des procédures judiciaires en cours pour parachever la première victoire obtenue. **Je vais prendre très rapidement une initiative pour contraindre l' A.P. à autoriser les personnes détenues en Maisons d'Arrêt à acheter leur poste une fois pour toutes si elles le désirent.**

Je ne vois pas pourquoi - en effet - seuls les détenus des Centres de Détention et des Maisons Centrales pourraient acheter leur téléviseur. Avec les 400 euros économisés en moyenne chaque année (suppression de la location forcée de la télévision) - ce qui constitue une somme énorme pour un prisonnier - ils vont pouvoir : mieux se nourrir, téléphoner plus souvent à leurs familles, envoyer des mandats à leurs enfants pour NOËL, etc.

Il faut « terminer l'ouvrage » avec le soutien, notamment, de toutes les associations qui oeuvrent en faveur des personnes détenues.

Et **poser cette question simple** : au nom de quel droit, de quel principe, ou de quelles arguties, les 40 000 personnes détenues en Maisons d'Arrêt devraient-elles continuer de payer - très cher et à fonds perdus - la location d'un téléviseur, au lieu de l'acheter une fois pour toutes, comme peuvent désormais le faire les personnes détenues en Centres de Détention et en Maison d'Arrêt depuis le 1er septembre 2009 ?

En attendant de lancer le débat - qui me paraît inéluctable - de la gratuité pure et simple.

La télévision doit faire partie du “minimum carcéral”.

Lorsque vous « tombez » en prison, l'Administration vous fournit : couvertures, draps, lessive et nécessaire de toilette. Serait-il inconcevable que - dans la cellule - il y ait aussi un modeste téléviseur ? Sachant que le « *choc carcéral* » constitue l'une des causes diverses des suicides, ce simple poste peut contribuer à diminuer l'angoisse des premières semaines et rendre nos maisons d'arrêt un peu moins inhumaines. La République - qui se pique de donner des leçons de Droits de l'Homme à la Terre entière - s'honorerait en décrétant, d'urgence, ce geste de simple humanité.

Comme je n'ai guère d'illusions sur l' "humanité" de nos technocrates envers les plus pauvres et les plus déshérités, je vais m'employer - avec l'aide de tous ceux qui voudront bien me soutenir - à les aiguillonner. **Sereinement.** Avant de passer à d'autres sujets...

Très Cordialement.

François KORBBER